



Rapport sur l'environnement 2010-2011

St-Félix-d'Otis, le 11 avril 2011

Bonjours,

ALGUES BLEU-VERT :

Suite à l'apparition des algues bleu-vert de juillet 2009, nous sommes heureux de constater que cette épisode n'est pas revenu. C'est preuve que tous les efforts fournis depuis 3 ans portent leurs fruits. Nous devons continuer à redoubler d'efforts afin de maintenir au maximum la qualité de l'eau de notre lac.

Notre lac vieillit (comme nous) mais prématurément, comme tout les lacs du Québec d'ailleurs. Ceci est due à un manque de connaissances des générations précédentes qui ne savaient pas qu'un lac n'est pas éternel. Nous devons nous y adapter en le préservant le mieux possible dans l'état actuel au lieu de chercher à le modifier. Nous savons et possédons tous les outils pour ralentir ce processus de vieillissement prématuré, qui est irréversible.

CONFORMITÉ DES INSTALLATION SCEPTIQUE :

Chaque résident devrait s'assurer de ne pas utiliser ces installations à outrance et les faire réviser lorsqu'il a des doutes. Le règlement de la ville datant de 2009 (voir [Règlement de St-Félix d'Otis sur les fosses septiques](#)) fut très efficace et nous pouvons confirmer qu'aucune installation ne pollue directement, selon les tests effectués par la ville.

PROTECTION DES RIVES :

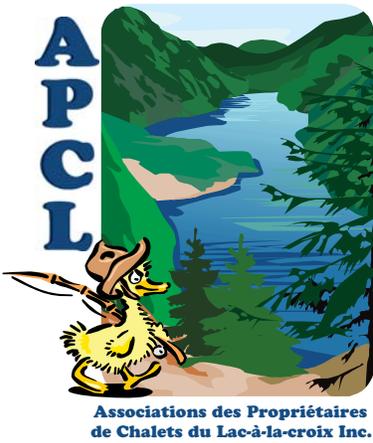
Nous vous incitons vivement à relire les conseils pour l'aménagement et la protection des rives, ceci afin de diminuer au maximum l'apport de nutriments (nourriture pour les algues) dans le lac.

Rappelons à ce sujet, que la ville nous propose toujours sont programme de reboisement des rives (service de paysagement gratuit et arbres pratiquement gratuit)
Pour info téléphoner directement à la ville.

Vous trouverez plus bas, un document ([Comment aménager sa rive correctement](#)) afin de connaître la façon de réaliser un bel aménagement conforme à notre environnement. Rappelons aussi que les embarcations motorisées passant rapidement près des rives, sont non seulement dangereux pour les baigneurs, mais contribuent aussi à l'érosion des rives (apport de nourriture pour les algues) avec de trop grosses vagues, et ce, tout particulièrement lors que le niveau du lac est haut après de forte pluies.

Enfin, lorsqu'un accès à l'eau sur votre terrain est aménagé :

La largeur déboisée, ne devrait jamais excéder 10 à 15 pieds (3 à 5 mètres) de largeur. Si le terrain est en pente (30 degrés et plus), l'accès devrait se faire en diagonal et non en ligne droite directement vers le lac.



PRODUIT BIO-DÉGRADABLE :

Les produits biodégradables sont essentiels à la protection du lac afin d'éviter l'apport de phosphate (nourritures pour les algues) et ce, même avec une installation septique récente et/ou conforme. Toutes les épiceries et Jean-Coutu de la région ont maintenant des sections dédiées à ces produits.

ÉTAT DU LAC :

Nous avons besoin cette année, d'un nouveau responsable afin d'effectuer le prélèvement pour l'étude de l'état du Lac. Ceci ne prend que très peu de temps. Nous remercions à toute personne intéressée de bien vouloir ce faire connaître auprès des membres du conseil d'administration.

ÉTAT DE NOTRE FORET, SENTIERS ET CHEMIN :

S'il vous plait, pensez à ne rien jeter dans la forêt ou sur les bords de chemins et sentiers. Nous ne vivons et n'avons pas envie de vivre dans une dump ! De plus si vous voyez des déchets (cannettes, bouteilles, sacs en plastique...) trainés, pensez à les ramasser, même s'ils ne proviennent pas de vous !

CONCLUSION :

Il ne tient qu'à vous à respecter au mieux les conseils ci-haut et à sensibiliser vos voisins immédiats en les informant de vos bons agissements. Tous les efforts fournis depuis 3 ans portent leurs fruits. Nous devons continuer à redoubler d'efforts afin de maintenir au maximum la qualité de l'eau de notre lac.

ATTENTION :	Algues bleu-vert =	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminution de la valeur foncière de nos propriétés, ➤ Risques de baignades interdites, ➤ Risque d'eau du lac inutilisable pour nos besoins courant (boire, douche, lavage...) ; ➤ Etc.
--------------------	-------------------------------	---

Bruno BARRÉ
 (Trésorier – responsable site Web et Mise en page)
 Association des propriétaires
 de chalets du Lac-à-la-croix

*APCL - Association des Propriétaires de Chalets du Lac-à-la-croix
 275, chemin du Lac-à-la-Croix – St-Felix d'Otis – GOV 1M0*